



Malade a cause de la moisissure de mon logement

Par Sar1234

Bonjour,

J'ai besoin de conseils je ne sais plus quoi faire?

Nous sommes locataire d'une maison depuis Juillet 2023. Dès notre arrivée dans le logement nous avons rappeler la propriétaire car nous avons constater que notre douche a l'italienne été complète fissurer. La propriétaire a dit de ma nous inquiéter qu'elle aller faire ce qui fallait. Elle a donc fais appel à un ami artisans à elle. Qui a essayer de nous poser une résine qui n'a pas fonctionner. Après plusieurs semaines d'attente il descider de nous poser une cabine de douche sur l'ancienne douche. Après 2 dégât des eau dû à leurs installation, des fuite à répétition. Nous nous retrouverons à l'heur actuel avec de la moisissure sur les murs jusqu'au plafond et notre chambre. Même de la moisissure c'est installer au niveau de la vmc elle fonction sur le compteur d'électricité donc et toujours en fonctionnement. Depuis quelques temps des problème de santé ses présenter chez moi, après plusieurs examens et rendez vous avec mon médecin nous avons découvert que je suis tomber malade à cause de cette forte présence de moisissures. Mais je ne sais plus quoi faire des mois que je me bat avec ma propriétaire les service d'hygiène ne déclare pas la maison insalubre car car pour c un dégât des eau à régler avec la propriétaire, et du coup notre Consilliateur de justice ne peut rien faire non plus. Je me sens totalement démuni. Nous avons ps le budget pour déménager et même si nous l'avons les recherche de logement ne son pas fructueuse. Elle a fais faire des devis à à 4 plombiers en juillet à la demande du Consilliateur. Et là elle ne répond même plus au téléphone depuis quelques jours. Je suis obliger de laissé ma fenêtre de salle de bain ouverte toute la journée pour éviter cette odeur horrible. Le matin quand on rentre dans la salle de bain après la nuit c'est horrible. J'ai besoin d'aide ?que puis je faire ? Sans compter à notre arrivée les sourit qu'on avais découvert ? hier mon compagnon en voulant changer l'empiliez de notre salon le cache du plafon et tomber et une tête de souri morte a surgi des comble du haut? je suis vraiment démuni.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous réclamez les travaux seulement par téléphone, vous n'arriverez à rien.

Vous pouvez tenter
courrier RAR puis tribunal. Possible sans avocat.

Modèle de lettre et démarches ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699
[/url]

Par Sar1234

Nous avons fait courrier recommandé, mise en demeure, Consilliateur de justice rien y fait?.

Par yapasdequoi

Alors il faut saisir le tribunal.